



## COMPTE RENDU CTPD DU 21 juin 2011

### Ordre du jour

- *Bilan Formation Professionnelle 2010 - Plan de formation 2011 2012*
- *Heures d'ouverture des CFIP Albi et Castres*
- *Questions diverses (projet de réinstallation de la trésorerie d'Albi Ville périphérie dans le CFP 209 rue du Roc à Albi !!)*

### **Bilan Formation Professionnelle 2010 - Plan de formation 2011 2012**

#### **1-Bilan 2010- Filière Gestion Publique**

Vous trouverez ci-dessous certains éléments relatifs à la formation professionnelle extraits des documents de travail remis aux organisations syndicales.

Au 31/12/2010, 1454,5 jours-agents, c'est le temps consacré à la formation professionnelle dans le Tarn (769 bénéficiaires correspondant à 197 agents). Ce chiffre est en baisse par rapport au bilan 2009. Baisse explicable par la diminution des formations et des journées d'étude liées à la fusion (guichet fiscal unique ...), mais également par l'achèvement du déploiement de l'application Hélios.

Les agents formés en 2010 représentent 73.23 % de l'effectif de la filière gestion publique du département, contre 100 % en 2009, et 75 % en 2008. Le coût de la formation professionnelle s'élève pour 2010 à 57957.42 euros (frais de déplacement etc.).

Dans le cadre de la mutualisation de la formation professionnelle, 54 agents ont été accueillis à Toulouse dans le cadre de formations, de stage et de préparations aux concours etc...

Nous relevons une baisse significative du nombre des formateurs départementaux. Cette baisse est essentiellement expliquée par les départs à la retraite, les promotions et les mutations de certains formateurs.

#### **2-Bilan 2010-Filière Fiscale**

Vous trouverez ci-dessous certains éléments relatifs à la formation professionnelle extraits des documents de travail remis aux organisations syndicales.

En 2010 la formation en cours de carrière a représenté 1384.5 agents/jours contre 1493 agents/jours en 2009. Diminution expliquée par un nombre moins important de formations liées à la fusion.

Les préparations aux concours représentent 34 jours/agents organisées en local et 59.5 jours/agents organisées au CIF de Toulouse.

Le pourcentage d'agents ayant reçu une formation organisée en local est de 70.38. L'entretien d'évaluation constitue un des principaux outils de recensement des besoins de formation.

Le droit individuel à la formation (DIF) n'a pas été utilisé en 2010 (pour les 2 filières). Les organisations syndicales ont rappelé que lors de chaque entretien d'évaluation notation les droits au « DIF » devaient être systématiquement évoqués.

Ce droit (DIF) peut être utilisé par l'agent **pour suivre des actions de formation qui sont inscrites au plan de formation** et répondre à l'une ou l'autre des finalités suivantes :

- permettre l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers ;
- contribuer à développer des qualifications ou à en acquérir de nouvelles.

Ce droit peut être mobilisé par l'agent dans le cadre de la période de professionnalisation.

L'action de formation choisie pour utiliser le DIF fait l'objet d'un accord écrit entre l'intéressé et l'administration. L'administration dispose d'un délai de deux mois pour notifier sa réponse, une absence de notification vaut approbation. Les actions de formation retenues au titre du DIF peuvent se dérouler en dehors du temps de service avec l'accord écrit de l'agent et de son administration.

### **3-Plan des formations 2011-2012**

Pour 2011, 85 actions nouvelles s'articulant autour de 4 axes sont proposées : les opérations de fusion, le développement des compétences métiers, la maîtrise des nouvelles applications informatiques et les conditions de vie au travail.

Le nombre d'inscription à l'examen professionnel B en A est de 8 en 2011 pour les deux filières.

FO est intervenu pour demander quel était le délai actuel de remboursement des frais de déplacement des personnels, ce délai est actuellement de 15 jours .

Rappel des faits suite au CTPD du 29/03/2011 : l'interface entre AGORA et CHORUS ne fonctionne pas et toutes les dépenses relatives aux frais de déplacement transitent par la régie créée à la mise en place de CHORUS. D'après la direction locale l'interface entre AGORA et CHORUS sera livrée courant 2012 !

**La réglementation en matière de frais de déplacement prévoit que l'agent peut demander une avance.**

L'avance est versée au vu de la présentation d'un état de frais provisoire accompagné de l'ordre de mission.

Une attention particulière doit être portée sur les délais de paiement afin que les avances soient versées dans des délais compatibles avec le déplacement des agents.

L'avance consentie est fixée en fonction des sommes présumées dues à la fin du déplacement ou en fin de mois, au titre des frais dont le remboursement est prévu par la réglementation en vigueur, en particulier le transport et les indemnités forfaitaires de déplacement.

Par ailleurs, FO a demandé l'organisation de journées d'information pour les catégories C et B dans le cadre de la mise en œuvre des règles de gestion dans les services de la DGFIP (réunion déjà programmée le 30 juin 2011 pour les cadres A). La direction a accepté et « essaiera » de réunir les cadres B et C en septembre ou octobre 2011. Affaire à suivre...

Vote de FO sur le bilan de la formation professionnelle : pour

### **Heures d'ouverture des CFIP Albi et Castres**

Fréquentation des SIP de Castres et d'Albi pendant la pause méridienne : la direction a procédé à une extraction des données des « gestionnaires de file d'attente ». Il s'avère que hors des périodes des déclarations la fréquentation entre 12 h et 13 h 30 demeure faible.

A la demande des organisations syndicales du département, la direction interrogée sur le fait de « savoir » si on pouvait fermer au public pendant la pause méridienne sur les sites de Castres et d'Albi, n'avait pas souhaité trancher lors du comité technique du 29 mars 2011. Ce point est donc à nouveau à l'ordre du jour !

Après plusieurs consultations, la direction locale a décidé de modifier les horaires d'ouverture des SIP d'Albi et Castres (effet au 02/01/2012 - impossibilité de mise en œuvre plus tôt – mentions des horaires d'ouverture non rectifiables sur les avis d'imposition)

Vous trouverez ci-dessous les modalités pratiques de mise en œuvre de ces modifications sur les deux sites.

Vote de FO pour ces changements d'horaires : pour

Dans le cadre de la réflexion sur la fermeture des postes durant la pause méridienne des SIP d'Albi et de Castres, divers éléments d'organisation ont été examinés.

## **Horaires d'ouverture au public :**

Pour les deux sites, Albi et Castres, les nouveaux horaires d'ouverture envisagés sont de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, soit 6h d'ouverture au public.

Durant la campagne IR, la réception du public en continu de 8h30 à 16h sera maintenue. Une communication dans la presse locale sera effectuée chaque année.

Date d'effet : 2 janvier 2012

## **Modalités d'accès aux restaurants administratifs**

Compte tenu des nouveaux horaires d'ouverture, l'accès aux restaurants administratifs est modifié comme suit :

### **SIP d'Albi :**

#### Accès :

Les personnels DDFIP accéderont au restaurant en utilisant la porte munie d'un digicode, réservée au personnel (située à côté de l'accès général du bâtiment). Le code d'accès sera communiqué aux agents concernés et régulièrement renouvelé. Les usagers extérieurs à la DDFIP emprunteront la porte d'accès direct à la salle de restaurant qui débouche sur le plan incliné.

#### Sortie :

Pour l'ensemble des personnels la sortie s'effectuera par la porte munie d'un digicode, située dans le hall d'entrée.

Les usagers à mobilité réduite pourront emprunter cette porte aussi bien en entrée qu'en sortie.

## SIP de Castres

### Accès :

Actuellement, le restaurant administratif dispose de 2 portes sur l'extérieur qui ne peuvent être actionnées de l'intérieur que par des barres anti-panique. L'une d'entre elles (située à côté de la dépose des plateaux) sert de sortie pour les usagers extérieurs et l'autre permettrait un accès direct de l'extérieur à l'espace cafétéria contigu au restaurant.

Dorénavant, le personnel du centre des finances publiques accèdera au restaurant par la porte d'accès intérieur.

Les usagers extérieurs accéderont au restaurant par l'espace cafétéria.

### Sortie :

La sortie des usagers s'effectuera selon les mêmes modalités que celles appliquées à ce jour :

- les personnels du centre des finances publiques utilisent les accès intérieurs.
- Les personnels extérieurs utilisent l'accès contigu à la dépose plateaux.

### Ouverture et fermeture des portes :

Les portes d'accès seront ouvertes par le personnel du restaurant administratif (11 h 45 – 14 h 00).

### Travaux (à programmer début 2012).

La porte de la cafétéria sera équipée d'une poignée extérieure, d'une serrure et d'une fermeture automatique.

Par ailleurs, pour des raisons de confort thermique, les aménagements suivants sont envisagés :

- prolongement jusqu'aux fenêtres (mur extérieur) de la cloison séparant la cafétéria de la salle de restaurant ;
- Séparation de la cafétéria et de la salle de restaurant par la mise en place d'une porte battante.

## QUESTIONS DIVERSES

-Locaux d'Albi Ville périphérie : la direction générale a demandé à la direction locale d'examiner une nouvelle option dans le cadre du déménagement de la trésorerie d'Albi Ville périphérie. Cette nouvelle option vise à intégrer les services de la trésorerie au sein

du Centre des Finances Publiques 209 rue du roc à Albi. La direction locale doit rendre d'ici la fin du mois une première étude de faisabilité.

Pour FO, cette étude devra prendre en compte la gestion de l'accueil, la gestion de la sécurité, le parking, les archives etc...

Pour FO, il est indispensable que le personnel de la Trésorerie soit pleinement associé à ce nouveau projet.

Attention, le projet d'intégration dans les locaux occupés par l'ARS (Agence Régionale de Santé) n'est pas (pour l'instant !) abandonné. En substance deux projets seront donc proposés à la direction générale.

Pour FO DGFIP 81, le relogement du personnel de la trésorerie d'Albi ville périphérie est une priorité notamment dans le cadre de la sécurité des agents (locaux actuels mal adaptés, risque d'incendie, normes...). On peut regretter que l'opération de réinstallation qui devait être réalisée sur 2011, ne sera vraisemblablement réalisée qu' en 2012 sur l'un des deux sites proposés.

#### -Travaux à la DDFIP

Transfert des domaines de la DDFIP vers le CFP 209 rue du Roc à Albi, déplacement des services sociaux (rue des Cordeliers) vers l'ex-DSF av Gambetta (même bâtiment que la salle des réunions), déplacement des services (service comptabilité à la place du service dépôts de fonds, dépôts de fonds à la place de la compta, CEPL en lieu et place des domaines, RH à la place du CEPL) à la DDFIP.

Ces changements multiples et récurrents dégradent les conditions de vie au travail du personnel et stressent l'ensemble des agents.

#### -Matériel informatique :

Que doit-on faire du matériel informatique réformé ? FO a demandé à la direction locale d'examiner les 2 solutions qui sont proposées (dans le cadre de la réglementation) : le don au personnel ou le don aux associations (ou les deux).

-Elections professionnelles du 20 octobre 2011 : réunion le 04/07/2011 entre la direction et les organisations syndicales du département.

5 bureaux de vote seront proposés : HDF de Castres, HDF d'Albi, CDI de Gaillac, CDI de Mazamet, DDFIP.

Vos représentants FO  
Michel SUAU – Claude ROUMEGOUX